



Séance du 25 février 2025

Le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq à vingt-heure trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil municipal, en session ordinaire, ouverte au public, sous la Présidence de Monsieur Pascal FARION, Maire.

Convocation : 20 février 2025

Nombre de Membres : Convoqués : 23

Présents : Mmes M. DESMARRES, S. GOHIER, I. GOUTE, A. JOUIS, M-C. ORSINI, C. BOBET, E. BIGNON, A. BIGOT, S. MALBEAU, L. LORET, C. BIDON et MM G. CHOUETTE, J. DEHONDT, P. FARION, D. LANDFRIED, L. LEBRUN, S. OUVRARD, F. BLANDIN, T. LÉBOUCHER, P. GRASSET, S. FAUCHEUX

Absents : A. IRAN, S. CHAON

Pouvoirs : A. IRAN donne pouvoir à G. CHOUETTE,

Secrétaire de Séance : S. MALBEAU

DEL2025-02-08 : PLUi-H avis des PPA

POUR : 22 / CONTRE : / ABSTENTION :

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 20 juin 2019 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) valant Programme Local de l'Habitat (PLH), définissant les modalités de collaboration entre la CCALS et les communes membres ainsi que les modalités de la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;

Vu la loi Climat et Résilience promulguée le 22 août 2021 ;

Vu les débats tenus au sein du Conseil communautaire le 1er février 2024 ainsi que dans tous les Conseils Municipaux des communes concernées par le projet de PLUi ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2024 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLUi-H de la CCALS ;

Vu le courrier de la Communauté de communes reçu le 05/12/2024 sollicitant l'avis de la commune sur le projet ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ces articles L. 153-15 et R. 153-5 ;

Vu les principales caractéristiques du projet de PLUi à savoir notamment :

- Maintenir et développer les ressources économiques du territoire ;
- Articuler la stratégie économique communautaire avec la stratégie économique globale portée à l'échelle du Pôle Métropolitain Loire Angers ;
- Conforter l'offre commerciale ;
- Valoriser et protéger l'activité agricole ;
- Produire une offre de logements répondant aux besoins de chacun ;
- Favoriser des typologies de logements variées tenant compte de l'organisation territoriale ;
- Améliorer la connaissance des besoins en logements des publics spécifiques (anciens ; gens du voyage ; jeunes...) ;
- Garantir une offre en équipement adaptée à la population et à ses attentes ;

Accusé de réception en préfecture
049-214901274-20250225-DEL2025-02-08-DE
Date de réception préfecture : 28/02/2025

- Développer les valeurs touristiques et les identités du territoire que sont la nature, la culture et le paysage ;
- Préserver le patrimoine naturel et la biodiversité du territoire ;
- Mettre en valeur les paysages et le patrimoine bâti ;
- Conforter les activités récréatives propices à la découverte du territoire ;
- Mettre en œuvre une politique en matière de déplacements ;
- Soutenir les projets d'infrastructure ;
- Favoriser le développement de nouvelles mobilités et des mobilités actives.

Vu les demandes d'ajustement sur le projet PLUi-H, le conseil municipal est invité à émettre un avis ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

DE DONNER un avis favorable sur le projet de PLUi-H avec les demandes d'ajustement ci-jointes à la délibération.

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Pascal FARION

Délibération rendue exécutoire. Transmise à la Préfecture de Maine-et-Loire le 28/02/2025

Publiée le 28/02/2025

Pascal FARION, Maire

